Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 35 (1978)

Heft: 2

Rubrik: Ailleurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AILLEURS

Handisport:

D'ici 1980 la nouvelle organisation sportive des handicapés physiques veut doubler ses effectifs.
Tout le monde dans notre région connaît le nom d'Yves Nayme, qui a été à Saint-Etienne, et depuis des années, le propagandiste, l'organisateur – l'apôtre – du sport pour les handicapés physiques.
Certaines divergences entre dirigeants sur les actions à mener avaient conduits naguère l'organisation initiale à une scission en deux fédérations; mais cette situation, au fond injustifiée, était finalement mal supportée par tous ceux qui se trouvaient ainsi pratiquement en rivalité, au service pourtant d'une cause commune.
Aussi, le rapprochement eut-il lieu, et la réunion des deux fédérations émules – la F.F.S.H.P. du président Avronsart, et la F.F.O.H.P. d'Yves Nayme – a donc été ratifiée et paraphée le 9 janvier 1977, avec la chaleureuse approbation de M. Soisson, alors secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.
Il a été entendu que la nouvelle association, officiellement dénommée Fédération française des sports et des activités physiques des handicapés physiques, serait plus commodément appelée Fédération française Handisport (F.F.H.) et M. Avronsart en est devenu le premier président, M. Yves Nayme faisant naturellement partie du Comité directeur.
Et depuis, de nombreuses manifestations sportives de handicapés physiques ont été organisées sous le nouveau drapeau; dont deux, par exemple, dans notre région: d'une part, le 15 mai, à Lyon, la finale de la Coupe de France de basket; d'autre part, du 19 au 22 mai, à Saint-Etienne, le sixième France-Espagne de natation, tir à l'arc et tennis de table.
«En fait, il s'agit non d'une fusion, mais vraiment d'une création nouvelle» explique M. Guy Chifflot, vice-président délégué de la F.F.H. et qui anime évidemment tout spécialement, puisqu'il est de Lyon, les clubs de la région lyonnaise. «Création juridique nouvelle car les deux associations préexistantes se sont dissoutes avant que soit créée Handisport; mais aussi création matérielle et spirituelle nouvelle, par la réunion des moyens, des efforts et des imaginations pour la réinsertion des handicapés, par le sport, dans la cité et le pays.»
Actuellement, à Handisport, on met sur pied l'administration commune, le programme sportif commun, les règlements, etc. Travail énorme, souvent ingrat, et parfois irritant pour certains caractères tournés vers une action plus concrète et directe. Mais qui est nécessaire.
«Mais c'est un vrai départ qui est pris, poursuit M. Chifflot. Pour une action en d'autres dimensions que celles qui ont été menées jusqu'ici. Et, d'une certaine façon, en un esprit différent.»

10 000 licenciés en 1980...

Dans d'autres dimensions. «Nous avons 5000 licenciés à la F.F.H., dit-il. Ce n'est pas peu de chose. Mais il y a en France 1 850 000 handicapés au total, et nous pensons, en tout cas nous-mêmes, qu'il existe, sur ce nombre, 200 000 licenciés sportifs potentiels parmi les jeunes victimes d'accidents de moto. Nous avons aussi 130 clubs. Mais il reste 40 départements où il n'en existe aucun. Ainsi l'Ain. Alors que le Rhône, la Loire et les deux départements de Savoie sont très bien «quadrillés». Le Comité directeur prépare les moyens structurels et financiers nécessaires pour le grand bond en avant qui permettra d'organiser ces 40 départements. Et, comme objectif à moyen terme, nous nous sommes donné celui d'avoir 10 000 licenciés pour 1980, date des prochains Jeux olympiques. Nous voudrions d'ailleurs tenir nos jeux internationaux au même moment et dans la même ville que les jeux «ordinaires».
Avec ce souhait, on touche à l'autre caractère que la F.F.H. veut donner à son action: dans un esprit différent.

Eviter les ghettos...

M. Chifflot: «Notre programme de développement n'a pas qu'un objectif numérique. Rechercher, contacter, regrouper les licenciés possibles, oui. Mais aussi éviter le ghetto. Nous voudrions, après la phase nécessaire de création de clubs uniquement de handicapés, nous entendre, nous organiser avec les clubs de valides pour qu'ils accueillent chez eux nos sportifs.
Dans des sections handicapés, mais intégrées dans les clubs normaux. Du sport adapté, oui, mais dans un contexte normal.
«Ceci s'inscrit d'ailleurs dans l'évolution des causes des handicaps. En tête de ces causes, viennent désormais les traumatismes des accidents de la route, bien loin devant les maladies infectieuses et les maladies du système ostéomusculaire. Les traumatiques, devant la possibilité de réinsertion par le sport, ont une attitude tout à fait différente de celle des polios. Pour eux, il faudrait absolument que leurs efforts soient reconnus et soutenus par les clubs ordinaires. On ne peut pas obliger ceux-ci à créer des sections H.P., mais il faudra leur faire admettre qu'ils doivent y venir d'eux-mêmes.» Autre problème annexe de ce même chapitre: celui des valides provisoirement handicapés, pour une plus ou moins longue durée et qui peuvent avoir besoin d'une adaptation des disciplines sportives qui leur sont habituelles ou d'une discipline de substitution. Handisport étudie aussi ces questions. A Lyon, le club Orlhan y donne d'ailleurs déjà des solutions concrètes.

Rationalisation...

«L'ampleur de la tâche à accomplir en faveur des handicapés physiques, reprend M. Chifflot, la diversité, la spécificité des handicaps, joints à des considérations historiques font que beaucoup d'organismes s'occupent des handicapés. Le Conseil national consultatif des handicapés, créé en 1975, comprend à ce jour 25 organisations. Il est nécessaire que l'exercice du sport aide ces associations à approfondir et à compléter leur action sociale. Mais il ne doit pas être le prétexte à l'extension d'une diversification déjà suffisante. C'est pour cela que Handisport se veut unique, et pour cela, elle associera tout le monde à son effort de développement. D'ailleurs, nous avons voulu englober aussi bien le sport que les activités physiques.»

Une discipline chère...

Mais – question inéluctable – les moyens de cette politique?
M. Chifflot: «Les Pouvoirs publics ont assuré de leur soutien et les promesses reçoivent un début d'application. Nous n'aurons bien sûr jamais trop d'argent et nous souhaitons que les comités des sports locaux, les municipalités, les conseils généraux et régionaux fassent un effort pour nous aider. Egalement, les Caisses d'épargne. D'autant que, si les fédérations sportives normales sont d'autant plus riches, en général, qu'elles ont davantage d'adhérents, pour nous, c'est notre paradoxe, plus nous avons d'adhérents et plus nous avons besoin de soutien. Car le sport pour handicapés implique une diversité d'installations énorme, une palette d'entraîneurs doublement spécialistes, et un entourage médical à proportion.»
Mais, c'est le moment de rappeler qu'à Orlhan, par exemple, on a mis l'an dernier, neuf aveugles à cheval, douze autres dans l'eau et cinq sur skis, qui n'avaient les uns, ni les autres, jamais pratiqué ces sports. Et que ces victoires-là sont sans prix.

par Bernard Gaudez, «Le Progrès», Lyon